

Fiche d'inscription Saison 2019-2020



NOM : _____ PRENOM : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Né(e) le : _____ Sexe : F H

PHOTO
(obligatoire et récente)

Tél. domicile : _____ Tél. portable : _____

e-mail Archer : _____

e-mail Parents : _____
(ou représentant légal - Obligatoire pour les mineurs)

!! ATTENTION : e-mail valide obligatoire !!
Les licences étant dématérialisées,
vous ne pourrez pas recevoir votre licence sans celui-ci.

Je soussigné(e) M., Mme _____ futur(e) licencié(e) nommé(e) ci-dessus,
ou père, mère, responsable légal de l'enfant (rayer la mention inutile)

déclare :

- avoir noté qu'en l'absence du certificat médical, le futur licencié se verra refuser l'accès au pas de tir.
- avoir pris connaissance des jours et des heures d'entraînements, et le devoir d'avertir les entraîneurs de toute absence.
- avoir pris connaissance que le planning annuel du club est en ligne sur le site du club et est mis à jour régulièrement.
- accepter et s'engager au respect du règlement intérieur du club des Archers de Saint-Herblain.
- accepter que tout manquement au respect de la discipline et de la sécurité puisse faire l'objet d'une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au renvoi. Dans ce cas, la cotisation reste acquise à l'association.
- avoir reçu la feuille d'information de la FFTA/FFH sur l'assurance fournie avec ma licence.
- décharger le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toute responsabilité avant et après les heures de cours.
- Pour être en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25/05/2018, nous vous informons que par la signature de cette fiche, vous acceptez que seules les données y figurant puissent être utilisées par le club des Archers de Saint-Herblain et par la FFTA, et uniquement à des fins de suivi et de formalisation de votre adhésion.
- accepter que l'image du futur licencié nommé(e) ci-dessus puisse être utilisée pour la promotion du tir à l'arc et/ou du club.
- pour les renouvellements : avoir répondu "Non" à l'ensemble du questionnaire de santé et avoir un certificat médical de moins de 3 ans.
- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à participer aux réunions organisées dans le cadre de l'école de tir.
- pour les responsables légaux de l'enfant : m'engage à emmener _____ sur les compétitions programmées en concertation avec l'entraîneur.

Fait à Saint-Herblain, le : _____

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Montant des cotisations pour la saison :

- | | |
|---|-------|
| <input type="checkbox"/> Licence Jeunes et Adultes (Compétitions autorisées) | 130 € |
| <input type="checkbox"/> Licence "Pratique en club" Adultes (Loisir sans compétition ni entraînement encadré) | 110 € |
| <input type="checkbox"/> Catégories FFH (FFH seul ou FFH + FFTA) | 130 € |
| <input type="checkbox"/> Licence "Découverte" Jeunes et Adultes (Délivré à partir du 1 ^{er} mars pour une première adhésion FFTA) | 60 € |
| <input type="checkbox"/> Droit de paillon (Uniquement aux licenciés FFTA de clubs extérieurs à Nantes Métropole) | 60 € |

Attention : Le club des Archers de Saint-Herblain n'accepte que les personnes de **11 ans révolus** à la date d'inscription (sauf en cas de renouvellement de licence)

Pour les nouveaux licenciés :

Les chèques ne seront encaissés qu'après le deuxième cours, afin de laisser un temps de réflexion.
L'achat de fournitures personnelles (Kit débutant comprenant protections/carquois/8 flèches) sera obligatoire dès la fin du mois d'octobre (les prix des Kits sont variables en fonction de l'archerie qui fournit).

Mode d'emploi de la fiche d'inscription (imprimer le recto ET le verso) :

Remplir et signer la présente fiche d'inscription.
Après avoir pris connaissance du tarif, établir un chèque à l'ordre des "Archers de Saint-Herblain".
Pour les nouveaux licenciés : fournir un certificat médical (voir au dos) et une photo d'identité récente.
Pour les renouvellements de licence : le certificat médical est valide 3 ans. Le questionnaire "OS-Sport" est joint à cette fiche.
Renseigner et signer la décharge pour les enfants mineurs (voir au dos).
Tout dossier incomplet sera refusé par le club.

Informations concernant le certificat médical (valide 3 ans) :

- Fournir 2 certificats médicaux de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc Y COMPRIS EN COMPETITION :
 - un exemplaire que vous donnerez au club.
 - un exemplaire que vous garderez avec vous (à mettre dans votre Pass'Sport de l'Archer si vous êtes compétiteur).
- Les formats des certificats médicaux acceptés sont :
 - papier à en-tête du médecin, certificat Médical Type de la fiche d'inscription ci-dessous, ou photocopie de l'un de ces deux formats.
 - vous pouvez également faire remplir le Pass'Sport de l'Archer à la page correspondante par votre médecin.
- Le certificat médical doit être daté de moins de trois mois avant la reprise des cours officiels.

La pratique du tir à l'arc nécessite un état de santé physique incompatible avec certaines affections dont il appartiendra au médecin examinateur d'en juger la valeur.

Certificat médical type

(A faire remplir par votre médecin)

Je soussigné(e), Dr _____

certifie avoir pris connaissance des éléments médicaux nécessaires à la pratique du tir à l'arc EN COMPETITION et considère que :

M. ou Mme _____ ne présente aucune contre-indication à la pratique du tir à l'arc EN COMPETITION.

Fait à : _____

le : _____

Signature et cachet du médecin: _____

Autres renseignements concernant le futur licencié (adulte ou enfant) :

Présente-t-il des problèmes médicaux notables (allergies, asthme, etc...) ? Oui Non

Si oui, précision sommaire du problème : _____
(Ces renseignements restent confidentiels et ne sont demandés que pour être plus réactifs lors de problèmes pouvant se produire pendant les cours)

Personne à prévenir en cas d'accident

Nom & Prénom : _____

Téléphone(s) : _____

Lien de parenté avec l'archer : _____

Décharge pour les mineurs

Je soussigné M., Mme _____, père, mère, ou responsable légal de l'enfant _____

déclare :

avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association ainsi que des jours et heures d'entraînement de l'enfant.

décharge le club des Archers de Saint-Herblain et ses membres de toutes responsabilités avant et après les heures des cours.

L'accompagnant de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'encadrant avant l'entraînement.

L'enfant est-il autorisé à rentrer seul à son domicile ? Oui Non

Si non : les parents ou accompagnants doivent impérativement venir chercher les enfants dans la salle d'entraînement.

Tout changement devra être signalé à l'entraîneur par courrier ou e-mail.

Fait à Saint-Herblain, le / /

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

| | | |
|--|---|---|
| <p>Attestation CE <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non</p> <p>Arme : <input type="checkbox"/> Classique <input type="checkbox"/> Poulies <input type="checkbox"/> Bare-Bow</p> <p>N° de licence : _____</p> | <p>Nouveau licencié <input type="checkbox"/></p> <p>Renouvellement licence <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de club <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Long-Bow <input type="checkbox"/> Chasse <input type="checkbox"/> Poulies nu</p> | <p>Date du certificat médical _____</p> <p>Paiement en <input type="checkbox"/> 1 fois <input type="checkbox"/> 2 fois <input type="checkbox"/> 3 fois</p> <p>Paiement par <input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces</p> <p>Nom de l'émetteur du chèque si différent de l'archer : _____</p> |
|--|---|---|

Le plaisir de venir tirer quelques volées de flèches passe aussi par le dynamisme de notre club.
 Les Archers de Saint-Herblain rappellent qu'ils ne peuvent exister sans bénévoles, or, s'acquitter de sa cotisation annuelle,
 c'est aussi procéder à son engagement associatif.
 Alors participons, chacun à notre mesure, au bon fonctionnement du club et nous en serons tous gagnants !